

# LA VOIX DE L'AURA



n°2

Octobre 2023

Auvergne-Rhône-Alpes

Le bulletin d'informations de la section UNSA Douanes Auvergne-Rhône-Alpes



## Numéro spécial : DOSSIER pouvoir d'achat

L'inflation n'a pas faibli en août 2023, revaloriser le point d'indice et les rémunérations, une nécessité !



4,9 % Inflation annuelle en août 2023 / 4,3 % Inflation annuelle en juillet 2023

## SOMMAIRE

Le combat de l'UNSA Douanes pour le pouvoir d'achat continue

Revalorisation des frais de mission des agents

Prise en charge de 75 % du prix des titres de transport au 1er septembre 2023

Rappel des autres mesures salariales

Point sur le pouvoir d'achat Lémanique

Projet Annuel de Performances de la Douane pour 2024 : Une bonne grosse gifle pour les B et C ?

## BAROMETRE



🛒 Valeur du point d'indice Fonction Publique (brut): 4,92 €

🛒 Grilles indiciaires : [ici](#)

🛒 Calendrier de paye : [ici](#)

🛒 SMIC mensuel brut : 1.747,24 € (11,52 € de l'heure)

« La Voix de l'Aura » est le bulletin d'informations de la Section UNSA Douanes Auvergne-Rhône-Alpes

Imprimé au local syndical hôtel des douanes 6 rue Charles Biennier 69215 Lyon cédex 2

Courriel : [unsa.aura@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsa.aura@douane.finances.gouv.fr)

## Le combat de l'UNSA Douanes pour le pouvoir d'achat continue

1. Aucun salaire de base ne devrait être inférieur à 2 000 euros nets mensuels en 2024. Cet objectif nous semble vital pour la Douane.
2. L'ouverture de groupes de travail dédiés au régime indemnitaire général de tous les agents des douanes. Les exigences des missions de la DGDDI envers ses agents sont fortes, de par leurs natures de plus en plus sensibles, leurs technicités toujours accrues et leurs évolutions récurrentes qui demandent de l'adaptation.
3. La création rapide d'une prime chef d'équipe mensuelle, ainsi qu'un paiement à l'acte via le mathieu.
4. Versement aux agents des douanes, qui n'ont pas la possibilité d'utiliser un moyen de transport collectif, d'une aide financière.
5. La mise en place d'une prime JO 2024



## Revalorisation des frais de mission des agents

### Les nouveaux taux :

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	90 €	120 €	140 €	120 €	120 € ou 14 320 F. CFP
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €	24 € ou 2 864 F. CFP

Pour les agents en situation de mobilité réduite, reconnus comme travailleurs handicapés, le taux de remboursement est de 150 €, quelle que soit la zone considérée.

Le lien vers l'arrêté : [Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

# Prise en charge de 75 % du prix des titres de transport au 1er septembre 2023

## De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre des mesures salariales annoncées au début de l'été, un décret publié le 23 août a prévu de relever le niveau de la participation des employeurs publics sur les abonnements à un service de transports collectifs (valable également pour la location de vélos).

Cette prise en charge passe de 50 % à 75 % à compter du 1er septembre 2023.

Retrouvez le détail en consultant notre tract : [ici](#)

## Et pour les autres ?

Cette mesure est bénéfique à plus d'un titre et notamment envers le pouvoir d'achat de tous les personnels éligibles. Néanmoins, elle nécessite un dispositif complémentaire

indispensable à la DGDDI pour ne pas accentuer une inégalité de traitement injustifiable.

## L'UNSA Douanes réclame à la Direction générale d'étudier la mise en œuvre d'un régime indemnitaire complémentaire d'aide à la mobilité afin de se rendre sur leur lieu de travail, avec effet au 1er septembre 2023, pour les tous les personnels ne pouvant pas utiliser les transports en communs, en raison :

- de leur fonction ;
- de leur(s) mission(s) ;
- de leur régime horaire ;
- de leur lieu d'affectation ;
- de l'absence de transports en commun pouvant desservir efficacement leur lieu de travail ;

## Ce procédé devient indispensable pour ne pas créer une douane à 2 vitesses (jusqu'à 1100€ /an !)

et risquer de décourager notamment toutes celles et tous ceux qui acceptent de travailler à des rythmes de vie en décalé.

L'urgence pour le pouvoir d'achat se situe également dans le traitement égalitaire des mesures d'accompagnement.



## Rappel des autres mesures salariales (du 1er juillet 2023 au 1er janvier 2024)

- [Prime de pouvoir d'achat 2023 : le décret est paru !](#)

- Une hausse du point d'indice de... 1,5% qui entrera en vigueur le 1er juillet au bénéfice de l'ensemble des agents de la fonction publique (soit 0.75% sur l'année !);

- + **5 points d'indice supplémentaires** pour tous les agents à compter du **1er janvier 2024** ;

- + **1 à 9 points supplémentaires** attribués aux agents des premiers échelons en AC, ACP2, ACP1,

C2 et C1 à compter du 1er juillet 2024 ;

- la revalorisation de 10 % des indemnités forfaitaires des jours de CET (au 01/01/2024) ;
- Les **frais de missions** engagés par les agents publics seront revalorisés de 10 % ;
- L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (**GIPA**) reconduite en 2023 (lien vers le simulateur pour vérifier votre éligibilité : [ici](#)).

→ le tout est à consulter en détail : [ici](#)



# Point sur le pouvoir d'achat Lémanique

## L'UNSA a gagné une bataille !!

Mercredi, Stanislas Guérini a annoncé le passage à une indemnité de résidence à 3% pour les agents exerçant dans 61 communes du pays de Gex et de Haute-Savoie. Il répond à une partie de nos demandes sur l'indemnité de résidence et sa carte actuelle.

Cette demande portée de façon récurrente par nos militants est une 1ere victoire.

**Le combat de l'UNSA Douanes pour améliorer encore le pouvoir d'achat des agents Lémaniques et pour étendre cette indemnité de résidence à d'autres communes de l'Aura continue.**

## Projet Annuel de Performances de la Douane pour 2024 : Une bonne grosse gifle pour les B et C ?

Le Projet Annuel de Performances, ou PAP constitue la feuille de route de la Douane pour 2024. Et comme souvent, c'est TRES éclairant sur ce qui n'est pas dit mais qui est fait par nos penseurs administratifs.

Morceaux choisis :

### Coté cœur de mission :

« L'année 2024 sera marquée par la mobilisation de la douane dans le cadre des JO. La DGDDI contribuera [...] à la sécurisation des événements auprès des autres forces de sécurité ». **La douane est donc une force de sécurité parmi les autres ? Voilà une affirmation qui mérite les conséquences qui en découlent ! Rémunération, statut en et**

**hors service, sport, retraite. Ou alors, c'est une manière pour l'administration de nous jouer un très mauvais remake de la fable de la Grenouille et le Bœuf. Il est totalement surréaliste et dangereux d'envier les autres administrations sans avoir les moyens de ses envies. On sait tous comment la fable finit.**

### Coté emploi et personnel :

52 emplois sont offerts à la DGFiP sur l'autel du transfert des fiscalités.

Pour 2024, 16 464 emplois prévus, dont 2 % de catégorie A+, 24 % de catégorie A, 43 % de catégorie B et 31 % de catégorie C.

Création de 48 emplois pour « déploiement

d'une « border force » pour renforcer les contrôles aux frontières et lutter contre l'immigration illégale ».

**La fiscalité s'envole, les missions de « garde frontière » continuent à monter en puissance.**

### Coté Rémunération :

La lecture peut rendre cardiaque. Prenez vos pilules, et mettez de la crème, ça irrite.

Mise en place d'un Bonus pour les B et C :-----8000 Euros

Relèvement du Bonus pour les A :-----20 000 Euros

Revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs (A+) : -----96 983 Euros

12217 B et C se partageront 8000 euros. Le ruissellement des richesses semble avoir un problème de canal obstrué. Ce n'est même plus de l'arrosage goutte à goutte, c'est carrément la sécheresse garantie dans les bas étages. Un bien mauvais signal pour les agents de terrain encore une fois.

Lien du PAP 2024 : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/21588>

308 A+ se partageront donc 96983 euros, 3936 A se partageront 20 000 euros et

# L'équipe UNSA Douanes de l'interrégion AURA

## Secrétaire interrégional AURA :

Yannick Le Goulias (SRE Lyon)

## Secrétaire régional Lyon :

Pierre Augustin Brun (Lyon BSI)

## Secrétaire régional Léman :

Delphine Lebas (Saint Julien bureau)

## Secrétaire régional Auvergne :

Patrick Malassagne (pôle tabac Clermont)

## Secrétaire régional Chambéry :

Clément Léveque (Modane BSI)

## Membres du bureau interrégional :

Muriel Robin, Laurent Tissandier, Benjamin Barnes,  
Anne Gorrias, Bénédicte Lacoste, Maud Lamure, Siméon Romain.



**Pour toutes informations ou demandes, n'hésitez pas à nous contacter**

Barème de cotisations à taux plein UNSA Douanes - 2023		
Grades ou situation	Montant annuel 2023	Montant annuel réel 2023*
Primo adhérent	30 €	10 €
Contractuels	40 €	11 €
Agent de Constatation	73 €	24 €
Agent de constatation Principal 2° classe	86 €	28 €
Agent de Constatation Principal 1° classe	94 €	31 €
Contrôleur 2° classe	98 €	32 €
Contrôleur 1° classe	104 €	34 €
Contrôleur Principal	110 €	36 €
Inspecteur	130 €	42 €
Inspecteur Régional de 3° classe	145 €	47 €
Inspecteur Régional de 2° classe	151 €	49 €
Inspecteur Régional de 1° classe	157 €	51 €
Inspecteur Principal 2° classe	166 €	54 €
Inspecteur Principal 1° classe	166 €	54 €
DSD2 / CSC2	177 €	58 €
DSD1 / CSC1	177 €	58 €
DPSD / Administrateur / Administrateur civil	202 €	66 €
Administrateur supérieur / Administrateur HC	202 €	66 €
Administrateur Général	248 €	81 €
Retraité des douanes	40 €	13 €

\* Après crédit d'impôt.

Adhérez en ligne, avec la rubrique adhésion en un clic :

